



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

# **ORGANISATION DE L'ÉCOLE, DU CSVR ET PROJETS EN COURS**

**Rapport d'information du Conseil communal au  
Conseil général**

Version : 1.0 – TH 179113

Date : 30.03.2015

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
01.10.2014	0.1	Création du document	ACP
16.03.2015	0.2	Modification du document après la première lecture par le Conseil communal	ACP
25.03.2015	0.3	Modification du document après la mise en soumission aux unités administratives finances, sécurité et gérance du patrimoine	ACP
30.03.2015	1.0	Adoption du document	CC

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>Etat des lieux du CSVR .....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>Réformes en cours de l'école neuchâteloise .....</b>	<b>9</b>
3.1.	L'intégration des élèves à besoin éducatif particulier .....	9
3.2.	Réformes au cycle 1 .....	10
3.3.	Réformes au cycle 2 .....	11
3.4.	Réformes au cycle 3 .....	11
3.5.	Corps enseignant .....	11
3.6.	Conséquences liées aux réformes .....	11
<b>4.</b>	<b>Horaires du Cercle scolaire.....</b>	<b>12</b>
<b>5.</b>	<b>Organisation des classes .....</b>	<b>15</b>
<b>6.</b>	<b>Infrastructures scolaires .....</b>	<b>16</b>
<b>7.</b>	<b>Incidences sur le personnel enseignant .....</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Situation des élèves et des familles.....</b>	<b>18</b>
<b>9.</b>	<b>Organisation de la démarche de réflexion sur les transports scolaires .....</b>	<b>19</b>
<b>10.</b>	<b>Cadre législatif.....</b>	<b>20</b>
<b>11.</b>	<b>Axes de réflexion et principes de base du projet .....</b>	<b>21</b>
11.1.	Déplacement à pied par la mobilité douce .....	21
11.2.	Pause de midi.....	22
11.3.	Sécurité sur le chemin de l'école .....	22

<b>11.4.</b>	<b>Abords des collèges .....</b>	<b>22</b>
<b>11.5.</b>	<b>Déplacements en transports publics ou par des transporteurs privés .....</b>	<b>23</b>
<b>11.6.</b>	<b>Horaires .....</b>	<b>24</b>
<b>11.7.</b>	<b>Coûts.....</b>	<b>24</b>
<b>12.</b>	<b>Organisation actuelle et projets de réorganisation des lignes de transport privées ou spéciales .....</b>	<b>25</b>
<b>12.1.</b>	<b>Situation actuelle .....</b>	<b>25</b>
<b>12.2.</b>	<b>Projet de réorganisation .....</b>	<b>26</b>
<b>12.3.</b>	<b>Proposition des nouvelles lignes .....</b>	<b>28</b>
<b>13.</b>	<b>Incidences financières.....</b>	<b>33</b>
<b>14.</b>	<b>Conditions d'attribution des lignes de transports scolaires.....</b>	<b>36</b>
<b>15.</b>	<b>Répartition des tâches Etat-Communes.....</b>	<b>39</b>
<b>16.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>39</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Evolution du nombre d'élèves.....	7
Tableau 2	Répartition des effectifs par collège .....	8
Tableau 3	répartition des effectifs par cycle.....	8
Tableau 4	répartition des classes à un ou plusieurs niveaux.....	9
Tableau 5	cadre horaire des élèves.....	13
Tableau 6	lignes assurées par des transports privés .....	25
Tableau 7	répartition des coûts des transports d'élèves de Val-de-Ruz.....	26
Tableau 8	coûts actuels des transports d'élèves de la montagne .....	33



Tableau 9	budget des coûts de transports des élèves de la montagne selon le projet de réorganisation .....	34
Tableau 10	budget des coûts d'une course supplémentaire pour un début des cours à 07h30.....	34
Tableau 11	budget des coûts d'une course supplémentaire à 17h05 .....	34
Tableau 12	déplacements des élèves de Villiers vers Dombresson.....	35
Tableau 13	coûts estimés de la réorganisation des transports d'élèves de la montagne .....	36
Tableau 14	Evolution du budget lié aux transports d'élèves de la montagne et de Villiers.....	36
Tableau 15	proposition des modes d'attribution des transports d'élèves privés.....	37

Madame la présidente du Conseil général,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Introduction**

---

Depuis un certain nombre d'années, l'école neuchâteloise subit un grand nombre de changements que cela soit au niveau législatif, organisationnel et pédagogique. Ainsi, depuis 2012 avec la mise en place des cercles scolaires, ce sont plus d'une dizaine de réformes importantes qui ont été initiées par le département de l'éducation et de la famille (DEF) et le Service de l'enseignement obligatoire (SEO). Au nombre de celles-ci, on peut citer la rénovation des filières qui commence à déployer ses effets depuis cette année scolaire. La mise en place de nouveaux manuels de français et bientôt d'une nouvelle méthode d'allemand, de nouveaux programmes de science, l'évaluation au cycle 1 et en 5<sup>e</sup> dès la prochaine rentrée scolaire, la formation générale sont quelques-uns des changements pédagogiques que doivent assimiler nos enseignants à l'heure actuelle.

Par ailleurs, la ratification de l'accord cadre sur la pédagogie spécialisée par le Grand Conseil au début 2013 a déjà déployé quelques-uns de ses effets, ceci pas toujours dans un ordre logique. Ainsi, alors que de nombreux groupes de travail, dont font partie des membres des directions d'école et des enseignants, planchent encore sur ce chantier, les cercles scolaires sont déjà confrontés à l'intégration d'élèves dont les besoins éducatifs particuliers (BEP) les auraient orientés précédemment vers des écoles spécialisées, ainsi qu'à la mise en place de mesures spécifiques en fonction de leurs capacités d'autonomie et d'intégration. Par ailleurs, les moyens ne suivent pas toujours, l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) étant lui aussi en phase de réorganisation dans l'attente de ce concept.

L'importance de ces réformes n'est pas sans conséquences tant sur le travail des directeurs que sur le corps enseignant. C'est ainsi que, malgré l'encadrement et l'investissement de la direction pour soutenir son personnel dans ces multiples changements, malgré un corps enseignant, dans son ensemble, professionnel, engagé, proactif et motivé, on constate une augmentation de l'inquiétude et des remises en question de leur pratique par des enseignants pourtant chevronnés ainsi que des situations d'épuisement professionnel de plus en plus fréquentes.

D'un point de vue organisationnel, le dicastère de l'éducation et le cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr) doivent faire face à de nombreux défis avec la mise en place du demi-cycle 7-8 dans les collèges des villages, la reprise des élèves de Fenin-Vilars-Saules et Savagnier, sans compter l'augmentation du nombre d'élèves plus ou moins importante selon les collèges, la mise en place d'horaires compatibles avec les structures d'accueil, les besoins des familles et les transports publics. Il ne faut pas non plus oublier la situation des élèves de Chaumont et de Montmollin.

Par ailleurs, la question des déplacements d'élèves, que cela soit de la maison à l'école ou d'une école à une autre ou aux infrastructures sportives, ainsi que la sécurité des élèves sur le chemin de l'école est un des défis que le dicastère doit relever. Les changements d'habitude des parents, leurs attentes par rapport à l'école sont des éléments dont on ne peut faire fi dans le cadre de l'organisation générale du CSVr, comme dans celle des structures d'accueil.

Dans un dicastère où les charges sont particulièrement importantes et durables, il s'agit dès lors de veiller à mettre en place une organisation la plus efficiente possible afin de maîtriser au mieux les dépenses sur lesquelles nous avons la maîtrise. Enfin, les besoins en rénovation, voire en augmentation des infrastructures scolaires, devront être étudiées de manière conjointe avec l'administration de la gérance du patrimoine et feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Ainsi, comme vous le verrez à la lecture du rapport, le projet de réorganisation des transports scolaires, qu'il était au préalable prévu d'aborder prioritairement ici, ne sera finalement que l'un des volets du rapport d'information que nous vous soumettons ci-après.

## **2. Etat des lieux du CSVR**

Le CSVR compte aujourd'hui presque 2'200 élèves, 115 classes et en moyenne 230 enseignants. Cela en fait le plus grand centre neuchâtelois, mais aussi romand, sous une direction unique. En effet, si le syndicat de l'éorén et la Ville de La Chaux-de-Fonds comptent respectivement plus de 7'000 et 4'800 élèves, ceux-ci sont répartis respectivement sur cinq et trois centres avec des collèges de direction distincts.

Nos élèves sont ainsi répartis sur 13 collèges de cycle 1 et 2 et un collège de cycle 3, la Fontenelle.

Le premier tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'élèves depuis l'année scolaire 2012-2013, ainsi que les prévisions d'effectifs pour les trois prochaines années.

**Tableau 1** Evolution du nombre d'élèves

Année scolaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015 (actuelle)	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Effectif global</b>	2'023	2'055	2'190	2'256	2'290	2'290
			Reprise des 1 <sup>e</sup> à 7 <sup>e</sup> de FVS	Ouverture de classes de 8 <sup>e</sup> à FVS et Savagnier	Les 9 <sup>e</sup> de FVS et Savagnier viendront à la Fontenelle	Les 11 <sup>e</sup> de FVS et Savagnier achèvent leur scolarité au Mail

Le deuxième détaille les effectifs par collège, ainsi que les degrés accueillis dans chacun des collèges.

**Tableau 2 Répartition des effectifs par collège**

collège	2014-2015	degrés	2015-2016	degrés
<b>Boudevilliers-Valangin</b>	70	1 à 7	92	1 à 8
<b>Cernier</b>	230	1 à 7	254	1 à 8
<b>Chézard-Saint-Martin</b>	209	1 à 8	202	1 à 8
<b>Coffrane</b>	56	1 à 6	76	1 à 8
<b>Dombresson</b>	204	1 à 8	212	1 à 8
<b>Fontainemelon</b>	148	1 à 8	138	1 à 8
<b>Fontaines</b>	161	1 à 8	152	1 à 8
<b>Les Geneveys-sur-Coffrane</b>	209	1 à 8	213	1 à 8
<b>Les Hauts-Geneveys</b>	71	1 à 8	94	1 à 8
<b>Le Pâquier</b>	41	1 à 7	25	1 à 8
<b>Savagnier</b>	122	1 à 7	141	1 à 8
<b>Vilars</b>	84	1 à 7	100	1 à 8
<b>La Fontenelle</b>	589	8 à 11	583	9 à 11

Le troisième détaille l'effectif par cycle. Pour rappel, le cycle 1 accueille les élèves des années 1 à 4, le cycle 2 ceux des années 5 à 8 et le cycle 3 les élèves des années 9 à 11. Ce calcul ne prend pas en compte les élèves de formation spéciale qui viennent de l'ensemble des collèges et peuvent être scolarisés soit dans le collège de Cernier soit à la Fontenelle. Actuellement au nombre d'une quarantaine d'élèves, l'effectif est en constante augmentation.

**Tableau 3 répartition des effectifs par cycle**

Effectif par cycle	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
<b>2014-2015</b>	800	850	540
<b>2015-2016</b>	837	889	530

Le dernier tableau détaille le nombre de classes à niveaux aux cycles 1 et 2 pour l'année 2014-2015 par rapport au nombre de classes à un seul degré. Le nombre de classes à niveaux est supérieur au nombre de classes à un seul degré particulièrement au cycle 1. Cela s'explique d'une part par la volonté exprimée par le Conseil général de scolariser les élèves le plus longtemps possible dans leur village et d'autre part par choix pédagogique. De manière générale, les classes à niveaux se répartissent plutôt à l'intérieur d'un cycle. Dans la mesure du possible, on évitera de créer des classes de degrés 4-5 par exemple. Cette année scolaire, on note par exemple une exception au Pâquier qui accueille une classe 1-2 ainsi qu'une classe 3-7.

Tableau 4 répartition des classes à un ou plusieurs niveaux

collège	Cycle 1 à niveaux	Cycle 1 à un degré	Cycle 2 à niveaux	Cycle 2 à un degré
Boudevilliers-Valangin	2	0	2	0
Cernier	4.5	1	1.5	5
Chézarard-Saint-Martin	3	2	3	2
Coffrane	2	0	1	0
Dombresson	2	3	2	4
Fontainemelon	2	2	0	4
Fontaines	2.5	1	2.5	2
Les Geneveys-sur-Coffrane	6.5	0	2.5	2
Les Hauts-Geneveys	2	0	1	0
Le Pâquier	1	0	1	0
Savagnier	1.5	1	2.5	1
Vilars	2	0	2	0

### 3. Réformes en cours de l'école neuchâteloise

Comme nous l'avons dit dans le préambule, depuis quelques années, l'école neuchâteloise est sous le coup de nombreuses réformes dont le calendrier et les priorités de mise en œuvre, pilotés par le SEO, nous laissent bien souvent sceptiques et nous donnent plus l'impression d'une fuite en avant que d'un pilotage organisé.

#### 3.1. L'intégration des élèves à besoin éducatif particulier

La mise en place du nouvel arrêté relatif aux mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers, du 2 juillet 2014, a des incidences non négligeables sur l'enseignement et l'organisation des classes.

Le CSVR est bien évidemment ouvert à l'intégration *des élèves présentant des grandes difficultés d'apprentissage ou de réalisation, de compétences sociales ou de comportement, difficultés qui, dans certains cas ne permettent pas à l'élève de suivre le programme de l'école ordinaire.* Toutefois, on commence à peine à mesurer les conséquences de l'intégration sur les budgets des cercles scolaires. En effet, pour des élèves qui ne sont pas en mesure d'être autonomes dans les gestes quotidiens et sociaux en classe en raison de leur handicap, nous devons trouver des solutions permettant à l'enseignant de pouvoir s'occuper de la classe entière.

Si l'OES prend à sa charge quatre périodes de soutien renforcé - voire huit au maximum - par semaine, la Commune doit assumer l'entier des coûts restants de l'encadrement par du personnel éducatif ou bienveillant (ou le 55% s'il s'agit d'un enseignant). L'heure annuelle d'enseignement étant d'un coût d'environ CHF 4'200, dont à charge 55% pour nous, les coûts d'intégration peuvent rapidement atteindre des montants importants. Dès lors, nous devons jongler entre différents moyens, une partie des heures étant prises sur le quota du soutien ordinaire, une partie étant

assumée par des étudiants en formation d'éducateurs spécialisés, ou l'enfant n'étant pas scolarisé à temps plein.

Par ailleurs, le soutien pédagogique ordinaire n'était pas prévu à la base pour des élèves en intégration mais plutôt pour des élèves affichant un retard scolaire léger, des difficultés d'apprentissage transitoires ou spécifiques. Les modifications apportées par le SEO qui fixe un quota d'heures par cycle en fonction du nombre d'élèves incluent maintenant également le soutien aux élèves BEP. Il s'agit dès lors pour la direction de veiller à une répartition qui ne pénalise pas les élèves ordinaires.

D'autre part, l'arrêté dit « BEP » permet aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage de bénéficier de toutes sortes de mesures de compensation comme du temps supplémentaire, l'utilisation d'outils informatiques en classe, d'un dictionnaire électronique, d'un programme scolaire adapté (consignes et évaluation différenciées, devoirs allégés par exemple) et bien d'autres mesures qui doivent être évaluées en réseau ou demandées par l'entourage de l'enfant.

Enfin, l'accès aux mesures dites OES ou aux écoles spécialisées pour les élèves pour qui une solution séparative serait mieux adaptée à leur développement et leur bien-être reste actuellement compliqué et bon nombre d'élèves voient leur dossier refusé, parfois plusieurs années de suite. Il faut en outre savoir que ces solutions ne sont proposées que lorsque l'école ordinaire est au bout de ses ressources et qu'il apparaît que seule l'école spécialisée sera en mesure d'apporter l'environnement nécessaire au développement de l'enfant.

L'augmentation sensible du nombre d'enfants dits « BEP », un enseignement de plus en plus différencié demandé par les parents et la durabilité des situations d'élèves pour lesquelles d'autres solutions devraient être proposées ont des incidences financières mais aussi sur le personnel enseignant et socio-éducatif en particulier.

### 3.2. Réformes au cycle 1

---

Un des grands chantiers au niveau pédagogique est la réforme de l'évaluation de l'élève. Introduite l'année dernière sur les quatre années du cycle 1, elle est maintenant entièrement déployée. C'est un changement de paradigme important puisque désormais, il convient d'évaluer des compétences plutôt que des objectifs.

Le programme PRIMA (allemand par immersion) fait partie des objectifs prioritaires de la cheffe du département de l'éducation et de la famille. Le but serait de l'implémenter durablement au cycle 1 puis au cycle 2. Il ne peut pas actuellement se développer davantage, faute de ressources. Lorsqu'un poste est à repourvoir, peu ou pas d'enseignants bilingues se présentent. Par ailleurs, de nombreuses questions organisationnelles, de ressources humaines et d'intégration de nouveaux élèves en cours de scolarité ne sont pas encore résolues.

La formation générale a été implémentée aux cycles 1 et 2 avec un projet cohérent développé sur l'ensemble de la scolarité. Il porte notamment sur le développement durable, la citoyenneté et le vivre ensemble.

### 3.3. Réformes au cycle 2

---

L'enseignement de l'anglais est maintenant implanté dans toutes les classes de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, à raison de deux périodes par semaine. Les enseignants ayant atteint le niveau B2 y enseignent « More ! », le moyen d'enseignement officiel entré en vigueur dans le canton de Neuchâtel.

Le cycle 2 prépare également l'introduction de la nouvelle évaluation en 5<sup>e</sup> en 2015, puis en 6<sup>e</sup> en 2016.

Le concept cantonal de demi-cycle 7-8 se met en place, soit l'encadrement des élèves sur les deux années par une même équipe pédagogique, en vue d'une meilleure préparation au cycle 3.

Le cycle 2 accueille également des nouveaux moyens d'enseignement en allemand et en science de la nature.

### 3.4. Réformes au cycle 3

---

Le cycle 3 est entièrement mobilisé par l'organisation de l'introduction de la rénovation des filières, ainsi que – dans une moindre mesure – par l'introduction de la formation générale.

La rénovation implique une nouvelle modélisation des horaires et de l'utilisation des salles de classe, ainsi qu'un encadrement des élèves différent en raison des niveaux, encadrement qui doit être complètement repensé. Des formations sur la différenciation se mettent notamment en place.

### 3.5. Corps enseignant

---

Le département a introduit le cadre de référence des compétences professionnelles des enseignants en août 2014. Ce bilan de compétences devrait être réalisé au moins une fois tous les quatre ans par la direction pour chacun des enseignants du CSVR. Il comprend en principe une visite de classe et un entretien individuel comprenant un bilan de la période écoulée, des compétences et des prestations (enseignement, relations, institution) et la fixation d'objectifs. Il faut compter environ quatre heures par personne pour réaliser ce bilan.

Si la systématisation de l'évaluation du corps enseignant est une évidence aujourd'hui, elle n'est cependant pas sans conséquences sur le travail des directions et des enseignants. Il s'agit bien sûr de pouvoir reconnaître également les qualités et les compétences des enseignants et non de ne les rencontrer que lorsqu'il y a des problèmes.

### 3.6. Conséquences liées aux réformes

---

Ces nombreuses réformes ne sont pas sans conséquences sur l'organisation du CSVR et sur le personnel enseignant, médico et socio-éducatif comme sur la direction.

Ainsi, les membres de la direction font partie de groupes de travail au niveau cantonal et valident les projets du SEO. Il est à noter que la mise en œuvre des réformes par le SEO est surtout décisionnelle

et que l'organisation dans les cercles scolaires, voire la construction pédagogique est souvent laissée aux directions (formation générale par exemple).

Les différentes réformes ont des conséquences sur le personnel enseignant à divers niveaux :

- décharges ;
- formations continues pour la mise à niveau ;
- participation à des groupes de travail du SEO ;
- participation aux colloques du CSVR ;
- administratif pour le montage des dossiers de demande de soutien OES ;
- pédagogie ;
- intégration ;
- évaluation de leur pratique.

#### **4. Horaires du Cercle scolaire**

---

Au niveau organisationnel, on note une augmentation du nombre d'heures moyen sur l'ensemble de la scolarité. Si l'introduction de l'obligation de scolariser les élèves à quatre ans est maintenant bien ancrée et organisée sur le Cercle scolaire, d'autres ont nécessité des réflexions ou pourront avoir des conséquences en termes de locaux ou d'horaires. C'est le cas du cycle 3 avec la rénovation des filières, point sur lequel nous reviendrons plus loin.

L'horaire bloc est maintenant bien établi sur l'ensemble des collèges du Cercle. Ainsi, tous les élèves commencent entre 08h10 et 08h20 (08h30 pour Fontaines), y compris au cycle 3. L'horaire est donc de quatre périodes le matin pour tous les élèves. L'horaire de l'après-midi est plus variable puisqu'il s'étend de 13h00 à 16h20.

Les élèves du cycle 1 et 2 doivent pouvoir bénéficier d'un temps suffisant à midi à domicile. La pause de midi varie donc de 1h35 pour Vilars à 2h00, avec une majorité des collèges autour de 1h45. A l'heure actuelle, ces temps de pause permettent à presque tous les enfants de rentrer chez eux et de profiter de plus de 30 minutes à domicile, même s'ils rentrent à pied pour les plus éloignés de l'école. Les seules exceptions concernent l'un ou l'autre élève de la montagne ne bénéficiant pas d'un service de transporteur. Nous avons prévu que ces élèves puissent obtenir en priorité une place dans nos accueils parascolaires lorsque nous en aurons partout et restons à disposition des parents pour les aider à trouver une solution de garde si nécessaire. Les coûts de l'accueil de midi resteront bien évidemment à charge des parents.



Le tableau ci-dessous montre le cadre horaire des élèves selon l'année scolaire à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.

Tableau 5 cadre horaire des élèves

Année scolaire	Cadre horaire	horaire	spécificité
1 <sup>e</sup>	16 périodes	4 matinées	congé le lundi matin
2 <sup>e</sup>	20 périodes	4 matinées et 2 après-midi de 2 périodes	congé le mercredi matin et 2 après-midi
3 <sup>e</sup>	27 périodes	5 matinées et 3 après-midi de 2 périodes. Une période de REX	un après-midi de congé
4 <sup>e</sup>	27 périodes	5 matinées et 3 après-midi de 2 périodes. Une période de REX	Un après-midi de congé
5 <sup>e</sup>	29 périodes	5 matinées et 3 après-midi de 2 périodes. Une période de REX	
6 <sup>e</sup>	29 périodes	Idem que 5 <sup>e</sup>	
7 <sup>e</sup>	32 périodes	Les élèves ont 3 périodes 3 après-midi et le REX le quatrième	
8 <sup>e</sup>	32 périodes	Idem que 7 <sup>e</sup>	
9 <sup>e</sup> avec rénovation	33 périodes		
10 <sup>e</sup> sans rénovation	Filière : maturité 31,5 périodes moderne 31,5 périodes pré-prof. 32,5 périodes		
11 <sup>e</sup> sans rénovation	Filière : MA 33/34 périodes MO 31 périodes PP 34 périodes		

Le REX, ou renforcement et extension, correspond plus ou moins à « la petite classe ». Cette période est donnée de la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> sur la 3<sup>e</sup> heure de l'après-midi. En principe, le REX est organisé le même jour pour toutes les classes d'un collège surtout lorsqu'il y a des élèves qui utilisent les transporteurs privés.

Avec la rénovation des filières, la 8<sup>e</sup> année devient la dernière année du cycle 2 et du primaire. Le CSVR a déjà pris des mesures depuis 2012 afin que des classes de 8<sup>e</sup> année puissent s'ouvrir dans certains collèges des villages tout en restant une année d'orientation.

L'année 2014-2015 a vu la mise en route du demi-cycle 7-8 avec un certain nombre de spécificités. La première concerne le corps enseignant qui, en principe, suit la même classe durant les deux années. La deuxième est la suppression de l'année d'orientation telle qu'on la connaissait jusqu'en juillet

2014. Ainsi, il devient possible de mettre en place des classes à niveaux 7-8, ce qui se fait déjà cette année scolaire au collège de Chézard-Saint-Martin. Dès l'année scolaire 2015-2016, cette organisation sera pérennisée dans les collèges où il n'y a pas un nombre suffisant d'élèves pour ouvrir une classe de 7<sup>e</sup> et une de 8<sup>e</sup>. Ainsi, toute une partie des enfants pourront rester scolarisés une année supplémentaire dans le collège de leur village.

En ce qui concerne le cycle 3, la mise en place de la rénovation des filières, surtout à partir de la rentrée 2017 avec les premiers élèves de 11<sup>e</sup> année concernés par la nouvelle organisation, nous pose quelques problèmes d'organisation. La direction travaille déjà depuis plusieurs mois sur des projections d'horaires et de répartitions des salles de classes spéciales.

Pour rappel, la rénovation des filières implique un certain nombre de changements au niveau de l'organisation des cercles scolaires :

- augmentation moyenne de la charge horaire des élèves (actuellement entre 31 et 34 périodes selon la section et l'année) ;
- cours à niveaux ;
- nouvelles options spécifiques ;
- profils de formation des élèves multiples en fonction des options à choix (jusqu'à 32 possibles) ;
- heures blanches pour les élèves en cours de journée.

Ces changements auront des effets plus particulièrement sur l'occupation des salles de classes spéciales. En effet, si la construction des horaires se détermine principalement en fonction de l'utilisation de ces salles, d'autres éléments, comme la répartition des élèves dans les cours à niveaux ou les options spécifiques devront dorénavant être pris en compte de manière prioritaire, avec pour incidence des plages d'occupation possible restreintes pour certaines branches comme l'économie familiale ou la physique et la chimie.

Actuellement, le collège de la Fontenelle fonctionne avec un cadre horaire de 36 périodes, soit quatre le matin et quatre l'après-midi, de 08h20 à 11h50 et de 13h00 à 16h20. Cet horaire nous permet de limiter les heures de sortie des élèves à deux l'après-midi (15h30-16h20) au lieu des trois avant la mise en place de l'horaire semi-continu (15h30-16h20 et 17h05). Ces changements nous ont déjà permis de réaliser des économies mineures par la suppression de courses spéciales de TransN ou de transporteurs privés.

Les autres établissements secondaires du canton fonctionnent sur un cadre horaire de 41 périodes, soit cinq le matin et quatre l'après-midi, ce qui leur permet d'avoir une plus grande plage horaire d'utilisations de leurs salles spéciales. A Val-de-Ruz, nous souhaiterions pouvoir éviter cette extension pour les raisons suivantes :

- les élèves pourraient avoir des journées de 9 périodes ;
- on assisterait à une généralisation des heures blanches en cours de journée, avec les questions inhérentes de mise à disposition d'un espace de travail surveillé ;

- le début des cours le matin serait dédoublé, soit à 07h30 et 08h20, avec des incidences sur les coûts de transport d'élèves.

Dans son rapport au Grand Conseil lié à la rénovation des filières, le Conseil d'Etat avait estimé que les incidences sur les coûts seraient neutres, ce qui apparaît déjà aujourd'hui difficilement réalisable pour les cercles scolaires. Dès lors, différents scénarios prenant en compte les aspects organisationnels, pédagogiques et financiers, ainsi que les disponibilités en bâtiments et en matériel pédagogique, devront être étudiés et chiffrés pour résoudre au mieux les défis qui nous attendent.

## **5. Organisation des classes**

---

Comme cela a été mentionné dans le chapitre précédent, l'organisation des classes du CSVR est réfléchi de manière transversale avec les autres tâches du dicastère, ainsi qu'avec les autres dicastères.

Ainsi, différents points sont pris en compte comme :

- l'organisation et les coûts de transports d'élèves ;
- l'utilisation efficiente de nos collèges ;
- les questions de sécurité sur le chemin de l'école ;
- l'autonomie des élèves ;
- les structures d'accueil parascolaire ;
- la gestion du personnel enseignant ;
- la planification financière communale ;
- l'aménagement du territoire ;
- le règlement du CSVR.

Les options retenues doivent être les plus efficientes possibles tant pour les élèves qu'en regard des incidences financières.

C'est pourquoi, les transports quotidiens d'élèves doivent être réduits au maximum et les horaires scolaires sont harmonisés afin de réduire les courses de transporteurs privés. Dans les collèges qui affichent un taux d'occupation élevé, comme celui des Geneveys-sur-Coffrane, des synergies doivent être trouvées avec les collèges voisins afin d'éviter, dans la mesure du possible, de nouvelles constructions.

Au niveau pédagogique, une réflexion a déjà été menée par rapport aux cours « spécifiques » qui sont dispensés en 8<sup>e</sup> année. Par exemple, un investissement en matériel de sciences, pris sur le budget du matériel didactique, a été consenti pour équiper les collèges.

C'est ainsi qu'une nouvelle organisation sera mise en place pour les élèves du Pâquier dès la prochaine rentrée scolaire. Le Conseil général s'était clairement prononcé sur la volonté de maintenir des classes dans l'ensemble des collèges de Val-de-Ruz lors du Conseil général du 24 juin 2013.

D'autre part, il avait aussi accepté l'article 4.1 du règlement du CSVR, qui lui était soumis, disant que les élèves devaient fréquenter en principe le collège de leur village de domicile.

La nouvelle organisation des classes du Pâquier comprendra toujours deux classes, comme c'est le cas aujourd'hui. Elle corrigera trois problèmes existant aujourd'hui :

- déplacement des élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année de Villiers vers le Pâquier alors qu'ils sont ensuite scolarisés à Dombresson ;
- scolarisation des élèves de 8<sup>e</sup> année du Pâquier à Dombresson ;
- classe à niveau sur deux cycles.

Ainsi, nous avons décidé d'ouvrir une classe du cycle 1 et une classe du cycle 2 dès la prochaine rentrée scolaire. Tous les élèves du Pâquier, de la Joux-du-Plâne, du Côté, des Planches et de Clêmesin seront dorénavant scolarisés au Pâquier pour l'ensemble du cycle primaire.

La Commune de Val-de-Travers fonctionne déjà à satisfaction et avec du recul avec un certain nombre de classes de cycle 1, soit prenant en charge les élèves des années 1 à 4. Par ailleurs, la classe du Pâquier comprendra un petit effectif pour sa première année de fonctionnement, ce qui permettra à l'enseignant-e de se familiariser avec cette organisation. Il est par ailleurs prévu que le ou la titulaire de la future classe fasse un stage préalable dans l'une des classes de Val-de-Travers.

En ce qui concerne les enfants de Villiers, ils seront dorénavant tous scolarisés au collège de Dombresson. Si, ces dernières années, la scolarisation des élèves au Pâquier présentait un avantage pour certains parents grâce à l'immersion de l'allemand proposée au Pâquier, la mise en place du programme PRIMA d'immersion de l'allemand s'est maintenant aussi faite à Dombresson. Dès lors, nous constatons que l'organisation actuelle ne répond plus aux besoins des parents de Villiers qui doivent gérer l'accompagnement de leurs enfants vers deux écoles distinctes.

## **6. Infrastructures scolaires**

---

Au niveau communal, le dicastère de l'éducation est consulté sur toutes les demandes de permis de construire pour des constructions d'importance en terme d'habitants, ceci afin d'être proactifs par rapport à la gestion des élèves et des bâtiments.

Dans l'attente de l'évaluation de notre patrimoine administratif et de la possibilité de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble sur la situation des bâtiments scolaires et les besoins, l'école travaille à l'optimisation de l'existant et à l'adaptation de l'enseignement aux solutions disponibles.

Cette situation permet ainsi à l'école de remplir ses missions dans les meilleures conditions possibles en attendant la mise en place des outils nécessaires à la réflexion sur ses infrastructures comme l'évaluation du patrimoine administratif citée plus haut ou le plan directeur régional qui définira déjà les tendances en matière d'augmentation du nombre d'habitants ou de priorisation des zones constructibles. Par ailleurs, la situation de Val-de-Ruz, qui compte ¼ de sa population entre zéro et vingt ans, n'est pas forcément pérenne et les planifications en matière de rénovation ou de

construction d'infrastructures scolaires devront se baser sur des prévisions les plus fiables possibles et prendre en compte des utilisations diversifiées.

Cette optimisation n'est cependant pas sans conséquence pour d'autres utilisateurs des infrastructures scolaires comme des sociétés locales ou l'atelier des Pitchounets à Cernier. Ainsi, nous avons dû résilier un certain nombre de baux et trouver d'autres solutions avec les locataires pour qu'ils puissent poursuivre leur activité.

Au vu de l'état d'une partie de nos bâtiments scolaires, il faudra toutefois vraisemblablement prévoir un certain nombre de travaux durant la prochaine législature.

## **7. Incidences sur le personnel enseignant**

---

Nous ne reviendrons pas sur les changements induits par la rénovation des filières et le passage de la 8<sup>e</sup> année au cycle 2. Ces questions concernant la gestion salariale et d'engagement ont été traitées et décidées par le Conseil d'Etat et ont fait l'objet de communications dans le rapport au Grand Conseil en lien avec cette rénovation. Il faut cependant retenir une revalorisation salariale des généralistes du cycle 3 ainsi que l'octroi d'une demi-période de décharge pour une période transitoire de trois ans afin que les enseignants du cycle 3 puissent intégrer les nombreuses nouveautés liées à cette réforme. En effet, celle-ci impliquera un changement de posture sur les plans pédagogique et organisationnel. L'enseignant sera amené à travailler en classe hétérogène et en classe à niveau.

Pour plus d'informations sur la rénovation des filières, nous vous renvoyons à la brochure destinée aux parents d'élèves de 8<sup>e</sup> à l'adresse : [https://portail.rpn.ch/parents/eco-fam/Documents/RenovCycle3\\_InfoParents.pdf](https://portail.rpn.ch/parents/eco-fam/Documents/RenovCycle3_InfoParents.pdf).

La masse salariale communale sera donc affectée par ces changements puisque le 55% des salaires est payé par la Commune. Les coûts de ces mesures ont été estimés à CHF 299'186 par année pour l'ensemble des Communes pour les mesures pérennes et à CHF 1'270'500 sur trois ans pour les mesures transitoires.

Il est actuellement difficile pour un profane de se rendre compte de l'ampleur et de l'importance des réformes actuelles au niveau de l'école neuchâteloise et de leur incidence sur le corps enseignant. Que cela soit au cycle 3 pour la rénovation des filières ou aux cycles 1 et 2 pour l'évaluation, nous assistons à une évolution dans la profession que nous n'avions pas connue depuis des décennies. C'est un véritable changement de paradigme au niveau de l'école qui implique des modifications de posture fondamentaux pour le travail de l'enseignant. A cela s'ajoute l'intégration des élèves présentant des handicaps importants et des besoins particuliers sévères.

L'ensemble du corps enseignant de Val-de-Ruz a déjà dû s'adapter à un certain nombre de bouleversements avec la mise en place du Cercle scolaire et de la fusion de communes. La direction via le travail des directeurs de cycle a également encouragé l'investissement proactif des enseignants dans la mise en œuvre des réformes. Les partages de pratique, le travail en colloques de cycle ou d'enseignants par année scolaire s'est largement répandu avec des constats plus que positifs sur la qualité de l'enseignement et sur le travail en équipe.

Toutefois, l'intégration de ces changements est coûteuse en énergie et nous sommes actuellement inquiets face aux signes de plus en plus nombreux d'épuisement d'une partie de notre corps enseignant. Ce constat n'est pas limité au CSVR puisque la caisse de remplacement du personnel enseignant a été contrainte d'augmenter à deux reprises l'année passée les montants des cotisations pour faire face à ses dépenses. Cette situation a d'ailleurs fait l'objet d'une première étude du département et fera l'objet d'une réflexion sur l'épuisement professionnel ces prochains mois. Nous serons intégrés dans le groupe de pilotage de ce projet.

Nous tenons à remercier dans ce rapport l'ensemble du corps enseignant et de la direction du CSVR pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail au sein de l'école. Le suivi des travaux du groupe de travail relatif à l'épuisement professionnel du corps enseignant et la recherche de mesures de protection sera une des priorités du dicastère de l'éducation en 2015.

Par ailleurs, l'organisation du CSVR permet aussi la mobilité interne des enseignants qui ont la possibilité de changer plus facilement de degré d'enseignement ou d'établissement scolaire qu'avant.

## **8. Situation des élèves et des familles**

---

Parallèlement aux nombreuses réformes de l'école, cette dernière est aussi confrontée à l'évolution de la cellule familiale et de la société. Des premières adaptations ont déjà été réalisées au cycle 3 avec la mise en place de l'horaire semi-continu et, pour les plus jeunes élèves, de structures d'accueil parascolaires.

D'autres questions fondamentales dans le rôle des parents par rapport à l'école se posent à l'heure actuelle. Si un certain nombre d'entre elles font déjà l'objet de mesures ou d'offres, soit individuelles, soit collectives, comme les soirées « Comment vous faites ? », d'autres questions d'ordre organisationnel doivent faire l'objet d'une réflexion au CSVR.

Parmi celles-ci, la sécurité autour des collèges et sur le chemin de l'école a été évoquée à plusieurs reprises au Conseil d'établissement scolaire (CES) et a débouché sur la mise sur pied de sous-commissions de travail.

De plus, la multiplicité des normes et le manque de cohérence entre certaines d'entre elles ne facilitent pas la compréhension pour les parents du rôle de chacun des partenaires de l'école. Il en est ainsi par exemple des différences de conception des locaux ou de suivi des élèves entre l'école et l'accueil parascolaire. Les normes appliquées à ce dernier dépendent de la loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010, et de son règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), du 5 décembre 2011. Ainsi, les conditions d'encadrement dans la structure d'accueil sont nettement plus strictes qu'à l'école et le taux d'encadrement plus important.

De même, les attentes des parents par rapport à la sécurité sur le chemin de l'école dépassent souvent largement la législation cantonale. Par ailleurs, de plus en plus de parents exerçant une activité professionnelle, leur disponibilité pour participer à l'accompagnement de leurs enfants via le pédibus est d'autant moins grande. Les attentes des parents se reportent dès lors sur l'école.

C'est ainsi que le projet de réorganisation des transports scolaires des élèves de la montagne s'est inscrit dans une démarche plus générale visant d'une part à rappeler les droits et devoirs de l'école, de la Commune et des parents et à harmoniser les usages d'un collège à l'autre selon un certain nombre de principes reconnus par le CES et le Conseil communal, et comparés avec ce qui se fait ailleurs dans le canton ou chez nos voisins.

## **9. Organisation de la démarche de réflexion sur les transports scolaires**

---

Le projet de réorganisation de la sécurité sur le chemin de l'école et de la réorganisation du transport des élèves de la montagne s'inscrit évidemment de manière transversale avec les autres dicastères, dont ceux des transports, de la sécurité et des finances et prend en compte les projets de développement des transports publics comme les questions liées à l'accès de la zone industrielle de Fontaines par exemple. Il s'est déroulé de la manière suivante :

- octobre 2014, validation du projet par le Conseil communal, mandat au Réseau urbain neuchâtelois (RUN) pour les travaux en commission du CES et la présentation des principes de base en matière de sécurité et de déplacement d'élèves retenus, ainsi que pour la réalisation du projet de lignes de transport pour les élèves de la montagne ;
- novembre 2014, revue de la législation en vigueur, comparaison avec l'organisation d'autres cercles scolaires ou d'autres cantons, travail en commission du CES ;
- 27 novembre 2014, présentation des premiers résultats des travaux au CES ;
- 4 décembre 2014, validation des propositions par le Conseil communal ;
- Décembre 2014 et janvier 2015, établissement du projet de lignes de transports pour les élèves de la montagne par le RUN et Monsieur Nicolas Grandjean ;
- 20 janvier 2015, présentation du projet par le RUN, validation par le dicastère et la direction sous réserve de quelques modifications ;
- 9 février 2015, validation du projet de lignes par le Conseil communal ;
- 17 février 2015, présentation du projet de lignes en sous-commission du CES et discussion ;
- 17 mars 2015, présentation du projet de lignes au CES.

Le planning suivant a été retenu pour la mise en œuvre par phases de la réorganisation de la sécurité sur le chemin de l'école et des transports d'élèves :

- 1er avril 2015, présentation du rapport et du projet de lignes de transports à la commission de gestion et des finances ;
- 27 avril 2015, passage du rapport au Conseil général ;
- mai-juin 2015, mise au concours des lignes, organisation des déplacements dès la prochaine rentrée scolaire pour les élèves de Villiers. Lancement de la réflexion autour des abonnements pour les élèves de la Fontenelle ;
- dès août 2015, sur deux années scolaires, évaluation de la situation de chacun des collèges de Val-de-Ruz en matière de sécurité sur le chemin de l'école et d'organisation de la

circulation autour des collèges, mise en œuvre des principes d'harmonisation. Evaluation des autres lignes de transport privé.

## **10. Cadre législatif**

---

La législation neuchâteloise est assez limitée en ce qui concerne les conditions d'octroi de prestations de transports scolaires pour les élèves. De même, chaque Commune ou cercle scolaire offre des prestations diverses à ses élèves. Ces différences ont été constatées aussi bien en matière de distance entre l'école et le domicile, de participation ou non au prix des abonnements et d'organisation ou non d'un service de transports scolaires. On constate aussi cette disparité entre Communes pour les déplacements d'élèves pour des activités parascolaires ou pour les leçons de piscine. De même, les déplacements d'élèves pour des questions d'organisation entre établissements scolaires sont traités différemment d'une Commune à l'autre. Des dispositions cantonales existent par contre en matière de subventionnement des transports scolaires pour les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année.

Le cadre législatif pris en compte pour ce projet est le suivant :

- Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 ;
- Loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983 ;
- Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984 ;
- Règlement général du CSVR, du 24 juin 2013 ;
- Arrêté du Conseil communal relatif au dédommagement des parents devant assurer le transport scolaire de leurs enfants, du 16 juin 2014 ;
- Jurisprudence JAAC 64.1 relative aux frais de transport des élèves ;
- Procédure de demande de subvention pour les transports scolaire du SEO.

Divers documents ont été consultés et pris en compte :

- documents scolaires relatifs à l'éducation routière ;
- organisation du Pedibus ;
- position de l'ATE ;
- cartes du tourisme pédestre.

Par ailleurs, les collectivités suivantes ont été consultées ou leur législation prise en compte :

- Canton de Vaud ;
- Canton du Jura ;
- Canton de Berne ;
- Canton de Fribourg ;
- Canton du Valais ;
- Commune de Val-de-Travers ;
- Commune de Fully ;
- Commune du Landeron ;



- Commune de Diesse ;
- Association des parents d'élève du canton de Vaud.

## **11. Axes de réflexion et principes de base du projet**

---

Différents points liés aux déplacements des élèves et à l'organisation scolaire ont été ainsi étudiés et ont fait l'objet de propositions retenues par le CES et le Conseil communal. Ils ont été répartis en sept catégories :

1. déplacement à pied par la mobilité douce ;
2. pause de midi ;
3. sécurité sur le chemin de l'école ;
4. abords des collèges ;
5. déplacements en transport public ou par des transporteurs privés ;
6. horaires ;
7. coûts.

### **11.1. Déplacement à pied par la mobilité douce**

---

De manière générale, il est admis et souhaité que les élèves se rendent prioritairement à pied à l'école. Le chemin de l'école à pied est bon pour la santé physique des élèves, mais aussi nécessaire pour le développement de compétences sociales et leur autonomie. Le chemin de l'école s'effectue sous la responsabilité des parents et la mise en place de pédibus est de leur compétence. Les dicastères de l'éducation et de la sécurité ainsi que le CES restent bien évidemment à disposition pour toute aide en vue d'une création de lignes de pédibus.

Les élèves du cycle 1 sont accompagnés par leurs parents qui leur apprennent les règles de la sécurité routière, mais aussi du comportement envers leurs pairs, les autres usagers et les personnes inconnues. Soutenus par l'éducation routière dispensée à l'école, l'enfant acquiert ainsi l'autonomie nécessaire pour se rendre seul à l'école dès le cycle 2. Les élèves du cycle 1 placés en structure parascolaire sont accompagnés par le personnel éducatif.

Une distance de 2,5 km, représentant un parcours d'environ 30 à 40 minutes à pied est admissible. Pour les élèves du cycle 1, des solutions pourront être étudiées lorsque le trajet dépasse 1,5 km.

Afin de favoriser les déplacements à pied des élèves, la circulation aux abords des collèges et les éventuels besoins en patrouilleurs scolaires seront examinés par le dicastère de la sécurité. Le nombre de parents déposant leurs enfants à l'école en voiture est en constante augmentation autour de tous les collèges. Ce trafic supplémentaire accroît les risques pour les élèves qui se rendent à pied à l'école, induisant souvent une réponse des parents par le déplacement du trajet à pied vers la voiture. Une interdiction généralisée des transports d'élèves en voiture, telle qu'elle est appliquée dans certaines Communes alémaniques nous semble difficilement applicable à Val-de-Ruz. Dès lors, des solutions de « dépose-minute » sécurisés et distinct du périmètre scolaire élargi seront étudiés.

## 11.2. Pause de midi

---

Une distinction est faite entre les élèves des cycles 1 et 2 et ceux du cycle 3. Pour les plus jeunes, la pause de midi doit tenir compte des déplacements des élèves à pied afin que ceux-ci puissent disposer d'au moins 30 minutes à domicile. Il apparaît d'ores et déjà que la plupart des collèges proposent une pause de midi d'au moins 1h45, ce qui constitue une durée suffisante pour que tous les élèves aient un temps correct à la maison pour manger. Il est à noter que l'évaluation qui sera faite pour chaque collège devra mettre en évidence l'efficacité comme les conséquences des mesures proposées pour la majorité des élèves.

Au cycle 3, la mise en place d'un lieu d'accueil de midi avec la possibilité de réchauffer son repas, d'apporter son pique-nique, d'acheter des sandwichs ou de précommander un repas fourchette verte permet aux élèves de rester sur le site. Cet espace de midi bénéficie d'un encadrement par deux personnes avec une formation dans le domaine socio-éducatif. Par ailleurs des études surveillées, des activités sportives sont mises à disposition des élèves. Enfin, l'introduction de la rénovation des filières avec l'augmentation de la grille horaire de l'élève va accroître la fréquence des cours dispensés dès 13h00. Pour cette raison, il est proposé que les services de transports d'élèves (courses spéciales TransN ou transporteur privé) ne soient plus effectués sur le temps de midi. En contre partie, l'accès aux études surveillées sera gratuit pour les élèves concernés.

## 11.3. Sécurité sur le chemin de l'école

---

Comme cela a déjà été évoqué dans le chapitre 10.1, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Le dicastère de la sécurité est mandaté pour réaliser une analyse lorsque des situations à risques sont mises en évidence par les parents ou le CES. C'est déjà le cas actuellement puisque la situation d'un passage pour piétons à Montmollin a débouché sur la proposition d'y affecter un patrouilleur en attendant de le remplacer par des feux de signalisation.

La Commune encouragera la mise en place de projets de pédibus ou d'autres solutions issues d'associations de parents.

## 11.4. Abords des collèges

---

L'une des problématiques les plus régulièrement mentionnées par les parents et les enseignants est la situation des abords, voire du périmètre des collèges. Comme c'est le cas partout ailleurs, on constate une augmentation du trafic motorisé lié aux parents qui déposent et viennent rechercher leurs enfants à l'école. Le stationnement sauvage ou dangereux qui en découle est l'une des conséquences de cette évolution. La limitation de vitesse des abords des collèges en zone 30 ou 40 reste insuffisante pour assurer la sécurité des piétons. En effet, lors de contrôles de vitesse, les parents qui véhiculent leurs enfants sont souvent les premiers amendés.

Rien n'étant plus difficile que d'imposer les changements de pratique et d'imposer le monde idéal, il nous apparaît nécessaire de trouver des solutions consensuelles et réalistes adaptées à la réalité de chaque collège. Ainsi, des lieux de dépose-minute évitant des manœuvres dangereuses des

automobilistes seront proposés à proximité des collèges de telle sorte que les enfants puissent rejoindre l'école en toute sécurité.

Le règlement du CSVR nous permet par ailleurs de prendre des dispositions limitant les transports privés d'élèves dans les abords immédiats d'un collège.

### 11.5. Déplacements en transports publics ou par des transporteurs privés

Pour rappel, nous mentionnons l'article 5.2 du règlement général du CSVR, du 24 juin 2013, qui dit à son alinéa 3 :

*« le recours aux offres à l'horaire des transports publics est privilégié. Dans la mesure du possible, les horaires scolaires s'alignent sur les horaires des transports publics »*

et à son alinéa 4 :

*« lorsque cela n'est pas possible, des transporteurs privés peuvent être requis ».*

Quel que soit l'âge de l'élève, le recours aux transports publics doit être préféré. C'est le cas actuellement pour les élèves du cycle 1 de Valangin qui sont scolarisés à Boudevilliers et des élèves de Villiers à partir de la 3<sup>e</sup> année.

Cette option n'a pas été remise en question par le CES et le Conseil communal. Des questions se sont toutefois posées en ce qui concerne les temps ainsi que les conditions d'attente pour un bus. Il est donc proposé que l'école prenne des dispositions selon la durée des temps d'attente. Si les bus des transporteurs privés s'arrêtent généralement à proximité de l'entrée de la cour ou du collège, les élèves peuvent être amenés à devoir se rendre à l'arrêt de bus.

Il paraît logique, dans ce cas de figure, d'appliquer les mêmes règles que pour les déplacements à pied. Les parents restent responsables de leurs enfants aux arrêts de bus, ainsi que de leur comportement à l'intérieur du bus. Pour les élèves du cycle 1, la Commune peut mettre en place, si nécessaire, un accompagnement des élèves jusqu'à l'arrêt de bus ou un patrouilleur.

Lorsque les temps d'attente sont longs, différentes mesures organisationnelles peuvent être prises par la Commune, comme la mise à disposition d'études surveillées, d'une surveillance dans la cour d'école ou une place en structure d'accueil. Il faut toutefois savoir que ces situations sont rares aux cycles 1 et 2, la plupart des enfants vivant dans un périmètre de l'école accessible à pied.

Par ailleurs, des lieux de ramassage sont définis pour les élèves dépendant des transporteurs privés. Ceux-ci se situent dans un périmètre correspondant aux distances évoquées pour les trajets à pied. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à son entrée dans le bus et dès sa sortie. Actuellement, les transporteurs attendent encore trop souvent des parents d'élèves du cycle 1 qui ne sont pas là à leur arrivée ou au départ du bus. Les parents restent responsables d'informer le chauffeur du bus privé de tout changement concernant leur enfant. Le transporteur ne sera pas tenu d'attendre les retardataires.

Pour les élèves du cycle 3, il n'est plus organisé de courses spéciales ou par transporteurs privés sur le temps de midi en dehors du mercredi, un lieu d'accueil étant existant au collège de la Fontenelle.

La question des courses par transporteur privé lorsque les horaires de l'école sont exceptionnellement modifiés (course d'école, camp, fin de l'année scolaire) se sont posées. Sachant que l'école assure une permanence systématique pour les élèves qui viennent à l'heure habituelle, il a été proposé que le transport soit maintenu à l'heure habituelle. Les parents qui souhaiteraient que leur enfant vienne pour l'heure de l'activité assumeront son déplacement. De même, les activités annexes comme les études surveillées ou l'accès à la structure parascolaire ne font pas partie du mandat de l'école et aucun transport n'est donc assuré.

### 11.6. Horaires

---

La question des horaires des collèges a aussi été abordée dans ces discussions. Il nous semblait en effet nécessaire de vérifier que les dispositions prises actuellement correspondent bien à l'organisation familiale.

Le premier point est celui de l'horaire bloc. Bien qu'il figure comme une directive cantonale, son application reste assez large pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> puisqu'ils peuvent soit commencer plus tôt soit terminer plus tard dans la journée. Le CSVR a directement pris le parti de maintenir quatre périodes le matin pour l'ensemble des élèves des années 1 à 8 et de deux à trois périodes par après-midi selon la grille horaire. Ainsi, tous les élèves d'un collège commencent et finissent trois fois par jour à la même heure.

La question de l'horaire continu au cycle 3 a aussi été traitée. En effet, avec la rénovation des filières, l'horaire dit semi-continu deviendra un horaire continu comme cela a été évoqué plus haut dans le rapport. Il s'agit donc de déterminer les priorités dans la réflexion de la mise en place des années 9 à 11. De manière générale, l'horaire continu est privilégié au retour à la formule à 5 périodes le matin ou à une extension jusqu'à 17h00. D'un point de vue financier, l'horaire continu sera plus favorable pour autant qu'on puisse rester sur un cadre horaire de 36 périodes. Tout élargissement supplémentaire impliquera un dédoublement des trajets des transporteurs privés.

### 11.7. Coûts

---

Le Conseil général avait largement soutenu l'option de la gratuité des transports scolaires en juin 2013. Selon notre étude, la gratuité des abonnements pour les élèves de la scolarité obligatoire est la règle dans les cantons voisins, comme à Val-de-Travers. Dans certains cas, une contribution peut être demandée aux parents lorsque l'élève utilise son abonnement pour un usage privé.

La Ville de Neuchâtel a pris une option différente en subventionnant l'acquisition d'un abonnement onde verte pour tous les jeunes de 12 à 20 ans depuis 2015. Les élèves bénéficiant de cette offre, la gratuité n'est pas appliquée pour les trajets scolaires.

Le débat a eu lieu dans le cadre du CES qui ne serait pas opposé à l'étude d'une participation des parents aux frais des abonnements lorsque les élèves les utilisent aussi pour un usage privé.

Par ailleurs, notre Conseil s'est doté d'un arrêté au mois de juin 2014. Celui-ci définit les conditions donnant droit à un dédommagement ainsi que les montants pour les transports effectués par les parents. Cet arrêté s'applique essentiellement à des élèves de Chaumont et de la Dame sur le territoire de Villiers.

## 12. Organisation actuelle et projets de réorganisation des lignes de transport privées ou spéciales

### 12.1. Situation actuelle

Nous disposons actuellement de sept lignes qui sont assurées par trois transporteurs différents et d'une ligne par TransN :

Tableau 6 lignes assurées par des transports privés

ligne	raison	trajets	transporteur
1 <b>Boudevilliers-Valangin</b>	Pas de bus public à l'horaire	12h00	Carlivier
2 <b>Malvillers, la Jonchère, Fontaines</b>	Les élèves de la Jonchère vont à l'école à Fontaines. Reprise du transport effectué par l'association de parents	5x par jour	Carlivier
3 <b>Malvillers, la Jonchère, Engollon, la Fontenelle</b>	Transport déjà effectué par la Fontenelle, les enfants d'Engollon bénéficient de la prestation le matin et le mercredi à midi	4x par jour	Carlivier
4 <b>La Vue-des-Alpes, les HG, Fontainemelon, la Fontenelle</b>	Transport des élèves de la montagne vers les HG et la Fontenelle et les élèves des HG vers Fontainemelon	Entre 4 et 5x par jour	Carlivier
5 <b>Les Vieux-Prés, Chézard, Villiers, le Pâquier</b>	Transports des élèves vers le collège de Chézard-Saint-Martin et les 1-2 de Villiers au Pâquier	5x par jour/ entre 2 et 4x par jour	Transports Ducommun
6 <b>La Joux-du-Plâne, les Vieux-Prés, la Fontenelle</b>	Transport des élèves vers la Fontenelle	4x par jour	Transports Ducommun
7 <b>La Joux-du-Plâne, Derrière-Pertuis, le Côté, les Planches, la Vieille Môle, le Pâquier</b>	Elèves de la montagne vers le collège du Pâquier	5x par jour	Transports Jacot
8 <b>Les Bugnenets, le Pâquier, Villiers, Dombresson, la Fontenelle</b>	Elèves des Bugnenets vers le Pâquier, du Pâquier vers Dombresson ou la Fontenelle	4x par jour	TransN

Certaines de ces lignes ne concernent que des élèves fréquentant des collèges primaires ou la Fontenelle, d'autres assurent la prise en charge de tous les élèves d'une région.

Les coûts de transports pour l'ensemble des élèves de la Commune en 2014 se montent à CHF 802'300 et sont répartis de la manière suivante :

Tableau 7 répartition des coûts des transports d'élèves de Val-de-Ruz

	Comptes 2014 (CHF)	Budget 2015 (CHF)
Abonnements	303'200	315'000
Courses spéciales TransN	173'500	118'600
Transporteurs privés	291'400	275'000
Transports piscine et gym	27'600	21'600
Dédommagement aux parents	6'600	6'000

La somme des abonnements et des dédommagements aux parents prend aussi en compte les abonnements des élèves scolarisés à l'éorén.

Durant cette année scolaire, ce sont plus de 470 abonnements annuels de transports publics qui ont été délivrés aux élèves du CSVR. A cela s'ajoutent 170 abonnements pour les élèves scolarisés à l'éorén. Le coût d'un abonnement des transports publics en 2014 était de CHF 459 (CHF 477 dès 2015).

La ligne des Bugnenets vers la Fontenelle prend en charge huit élèves des Bugnenets et du Pâquier, dont une bénéficie tout d'abord de la course avec le transporteur privé. Cela représente un coût de CHF 14'713 par élève.

Par ailleurs, ce sont environ 130 élèves qui profitent de l'ensemble des sept lignes effectuées par les transporteurs privés. La course la plus importante concerne les élèves de la Jonchère qui sont scolarisés à Fontaines et représente environ 33 élèves. Le coût moyen par élève par transporteur privé s'élève à CHF 2'242.

Les transporteurs privés sont engagés par convention d'année en année depuis la fusion. Un seul contrat datant du syndicat de la Fontenelle est encore en vigueur jusqu'en 2017. Les transporteurs sont propriétaires de leur bus. Ils sont dédommagés sur une base de CHF 35 par heure de travail et de CHF 1.20 par kilomètre parcouru. Les bus utilisés sont d'une capacité variant de 15 à 23 places.

## 12.2. Projet de réorganisation

La pertinence des différentes lignes existantes devra être analysée chaque année en fonction de l'offre en transports publics. Par ailleurs, la prise en charge des élèves sera aussi réévaluée en fonction des différents principes de base évoqués dans le chapitre précédent.

Toutefois, il apparaît clairement que la situation des lignes des Vieux-Prés, de la Joux-Plâne et la course spéciale TransN représentent un montant très élevé dans les coûts des transporteurs privés. Par ailleurs, certains enfants empruntent d'abord le bus de la montagne puis la ligne TransN pour se rendre à la Fontenelle. Les horaires actuels entre l'école et le bus TransN ne sont pas suffisamment compatibles et les jeunes élèves scolarisés au Pâquier ont des temps d'attente importants à certaines heures. Dès lors, la réorganisation de ces lignes de transports a été l'une des priorités du dicastère.

Pour réaliser ce projet, nous avons mandaté le RUN et Monsieur Nicolas Grandjean, ingénieur en transports avec le mandat suivant : « réaliser un projet de lignes de transports pour les élèves de la montagne vers les collèges du Pâquier, de Chézard-Saint-Martin et de la Fontenelle ».

Les conditions suivantes devaient être remplies :

- pérennité de l'organisation ;
- adaptation possible aux projets de mise en place d'une ligne de transports publics vers les Bugnenets ;
- pas de temps d'attente ou temps minimal pour les élèves des cycles 1 et 2 au Pâquier ;
- établissement des points de ramassage compatibles avec les principes fixés dans le chapitre précédent ;
- diminution des coûts ;
- adaptation possible de l'horaire du collège du Pâquier ;
- prise en compte des durées des transports ;
- prévoir la possibilité d'ajouter un transport d'élèves vers la Fontenelle pour 07h30 et à 17h00.

Les hypothèses suivantes devaient être prises en compte par rapport à la situation actuelle :

- suppression du bus TransN entre les Bugnenets et Villiers ;
- regroupement des élèves de 1 à 8 de tout le secteur (sauf les Vieux-Prés) au Pâquier ;
- les transports des élèves du Pâquier vers la piscine et la salle de gymnastique de Dombresson ne sont pas étudiés dans ce projet ;
- les élèves de la Fontenelle ne bénéficient plus d'un transport à midi.

Les documents de travail suivants ont été mis à disposition du mandataire :

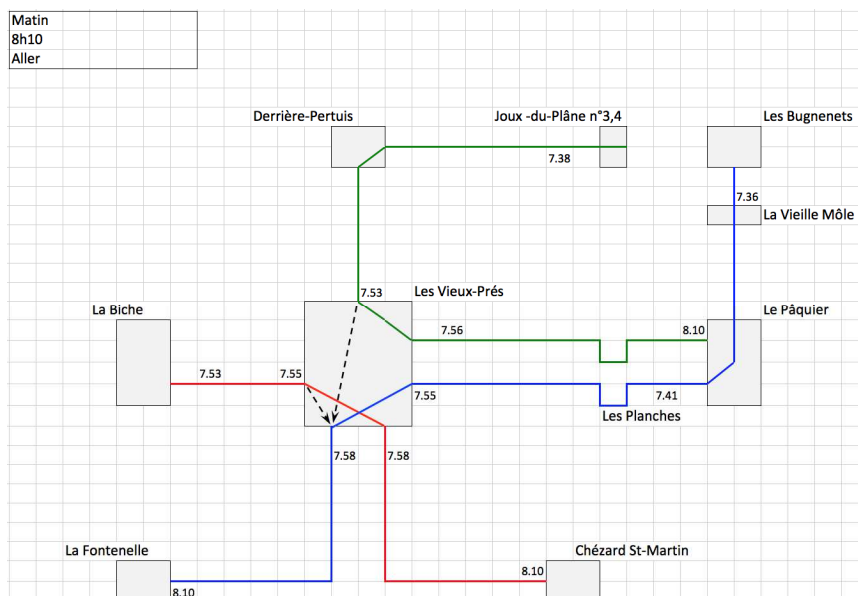
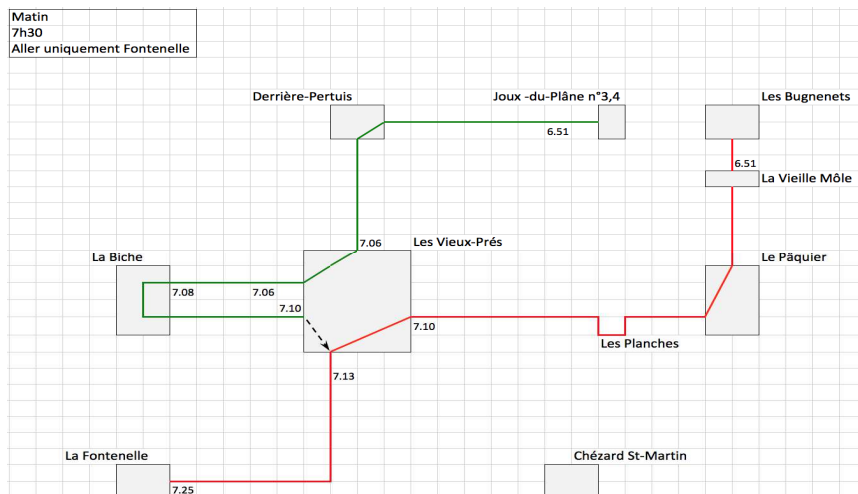
- liste d'élèves et planification jusqu'en 2017-2018 ;
- adresses des élèves ;
- circuits actuels ;
- horaires des collèges ;
- coûts actuels.

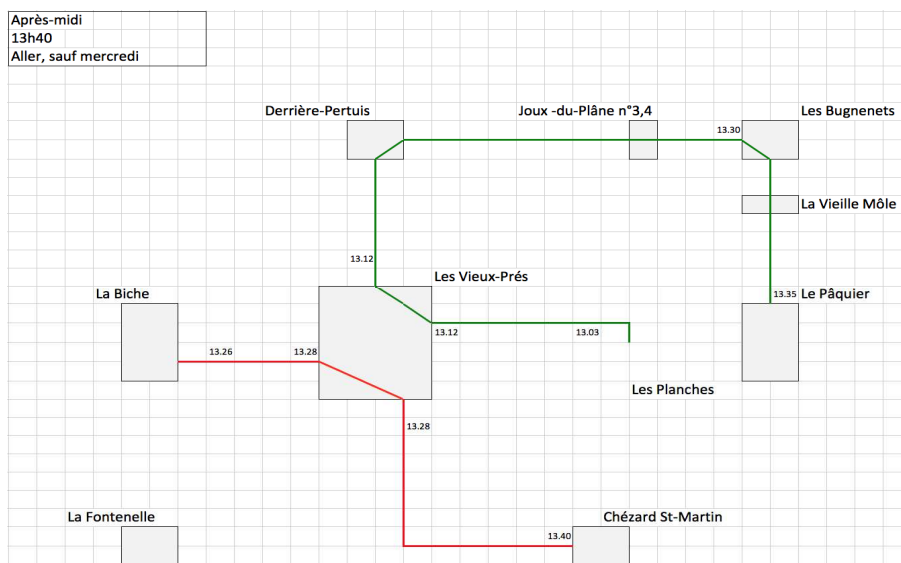
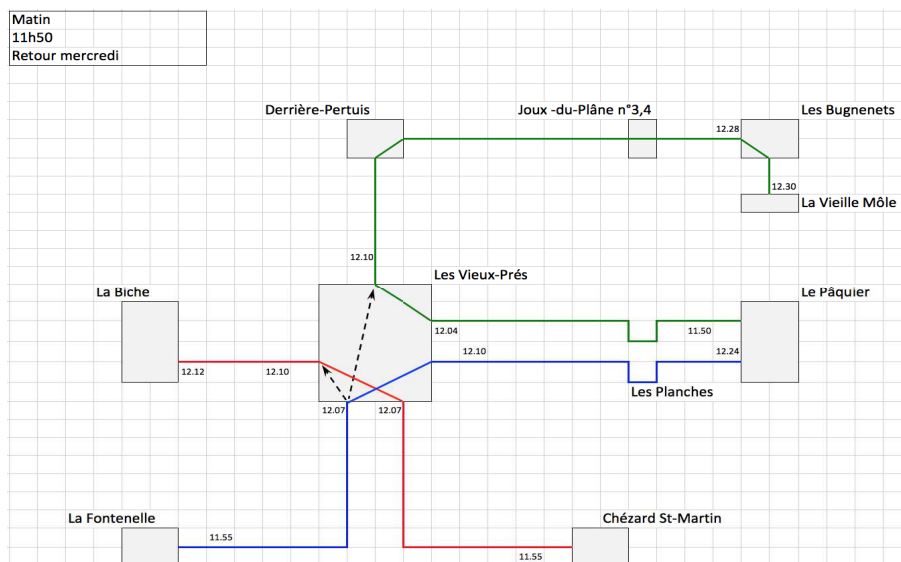
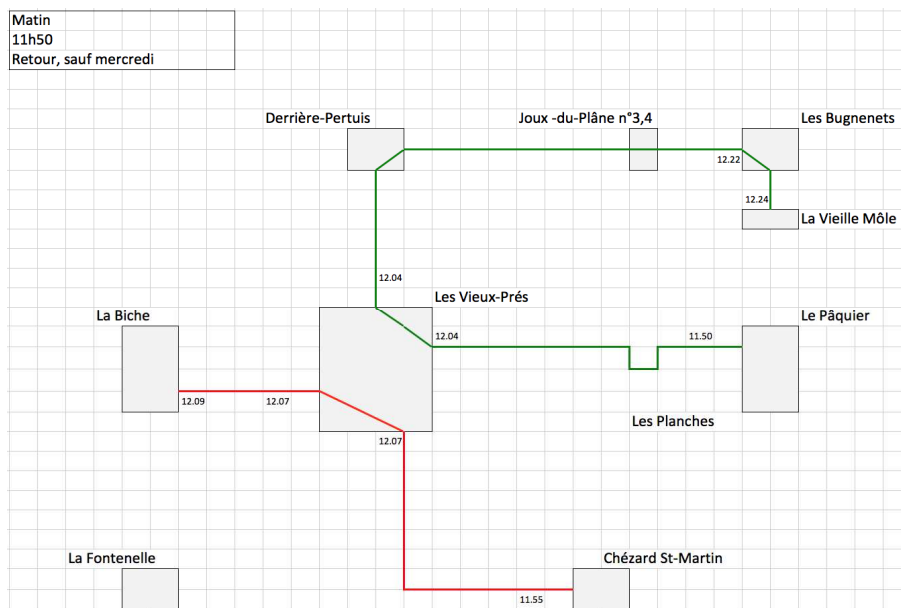


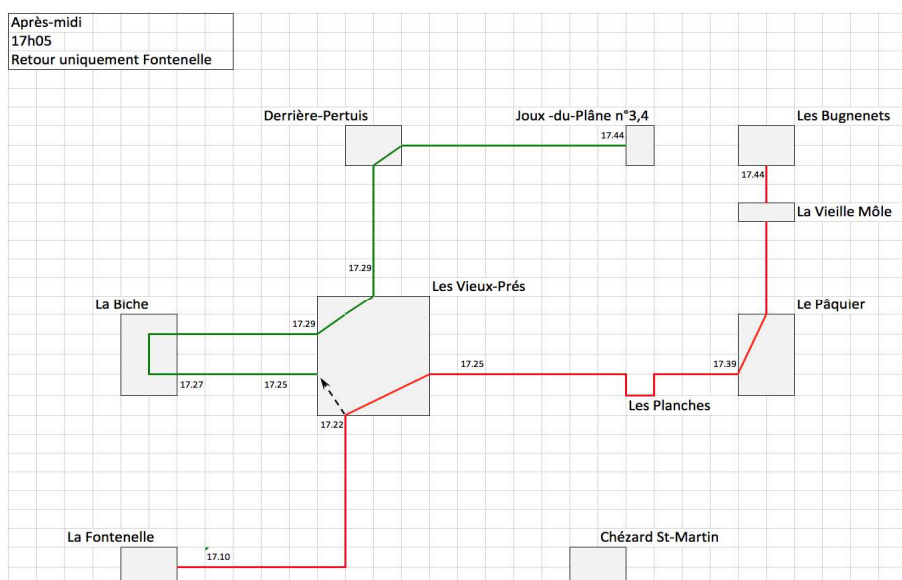
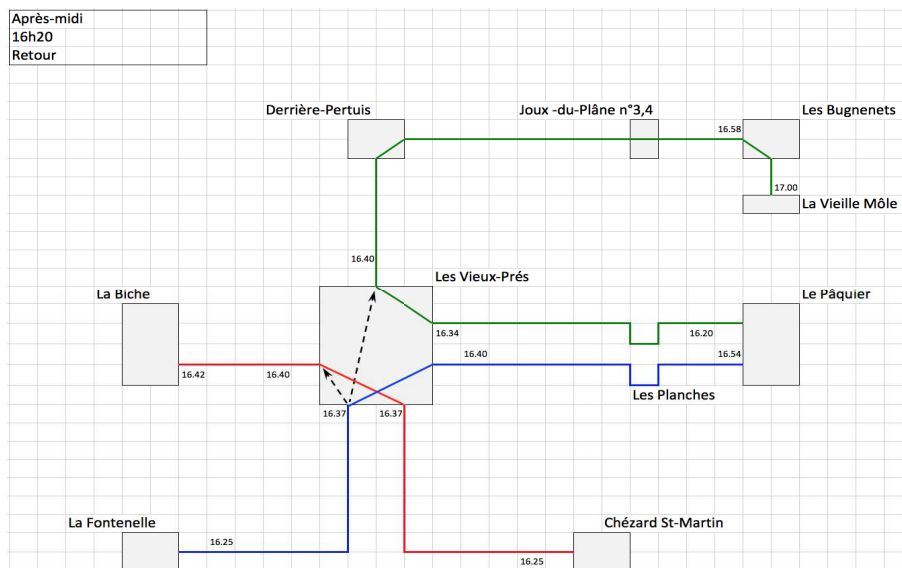
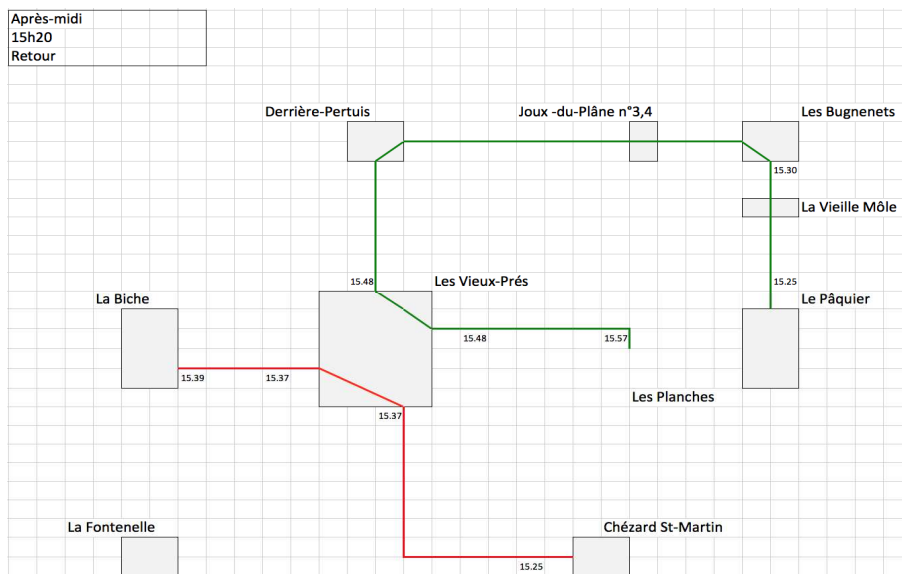




- Etablissement d'un projet de lignes selon les horaires des collèges







Le projet prend en compte la possibilité d'avoir une course pour un début des cours à 07h30 ou la fin des cours à 17h05 à la Fontenelle. Les couleurs sur les schémas correspondent chacune à un bus. Le bus pour la Fontenelle (ligne bleue) ainsi que celui pour l'école du Pâquier (ligne verte) devront avoir une capacité de plus de 20 places en fonction des prévisions d'effectifs pour la Fontenelle et des transports pour la piscine ou la gymnastique vers Dombresson. Le troisième bus peut avoir une capacité de 15 ou 16 places. Les transporteurs actuels ont des bus de 15-16 et 23 places.

En fonction des heures, nous avons deux ou trois bus qui tournent et se retrouvent aux Vieux-Prés. Les élèves des cycles 1 et 2 ne changent pas de bus. Les élèves de la Biche et de la Joux-du-Plâne qui se rendent à la Fontenelle sont transbordés à l'arrêt des Vieux-Prés.

Afin de garantir une pause de midi suffisante pour tous les élèves scolarisés au Pâquier, le trajet du bus est identique entre midi et 13h30. Ainsi, les élèves qui ont le trajet le plus long à l'aller ont le plus court au retour à l'école l'après-midi.

L'horaire provisoire, qui devra être testé durant le printemps, est le suivant :

	1	2	3	3'	4	5	6	7
			Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Mercredi	Lundi - mardi - jeudi - vendredi			
<b>Le Pâquier - Bugnenets - Derrière-Pertuis - (La Biche) - Vieux-Prés - Le Pâquier</b>								
	aller matin 1 7h30	aller matin 2 8h10	retour matin 11h50	retour matin 11h50	aller a-m 13h40	retour a-m 1 15h20	retour a-m 2 16h20	retour a-m 3 17h05
Le Pâquier			↑	↑	↑ 13 35	15 25	↑	↑
La Vieille Môle			12 24	12 30	13 32	15 28	17 00	
Les Bugnenets			12 22	12 28	13 30	15 30	16 58	
Joux-du-Plâne 3,4	6 51	7 38	12 19	12 25	13 27	15 33	16 55	17 44
Derrière Pertuis	7 01	7 48	12 09	12 15	13 17	15 43	16 45	17 34
La Biche	7 08							17 27
Les Vieux - Prés	Bus 2 ← 7 10	Bus 3 ← 7 53		Bus 3 → 12 10		15 48	Bus 3 → 16 40	Bus 2 → 17 25
Les Vieux - Prés		7 56	12 04	12 04	13 12		16 34	
Les Planches (Le Pâquier)		8 05	11 55	11 55	13 03	15 57	16 25	
Le Pâquier		8 10	11 50	11 50			16 20	
Remarques :					Avec début cours Pâquier à 13h40 au lieu de 13h30 actuellement	Avec fin cours Pâquier à 15h20 si début 13h40	Avec fin cours Pâquier à 16h10 si début 13h40	

<b>La Biche - Vieux-Prés - Chézard-St-Martin</b>								
		aller matin 2 8h10	retour matin 11h50	retour matin 11h50	aller a-m 13h40	retour a-m 1 15h20	retour a-m 2 16h20	
La Biche		7 53	↑ 12 09	↑ 12 12	13 26	↑ 15 39	↑ 16 42	
Les Vieux - Prés		Bus 3 ← 7 55		Bus 3 → 12 10	13 28		Bus 3 → 16 40	
Les Vieux - Prés		7 58	12 07	12 07		15 37	16 37	
Chézard-St-Martin		8 10	11 55	11 55	13 40	15 25	16 25	
<b>Bugnenets - Le Pâquier - Vieux-Prés - La Fontenelle, Cernier</b>								
	aller matin 1 7h30	aller matin 2 8h10		retour matin 11h50			retour a-m 2 16h20	retour a-m 3 17h05
Les Bugnenets	6 51	7 36		↑			↑	↑ 17 44
La Vieille Môle	6 53	7 38						↑ 17 42
Le Pâquier	6 56	7 41		12 24			16 54	↑ 17 39
Les Planches (Le Pâquier)	7 01	7 46		12 19			16 49	↑ 17 34
Les Vieux - Prés	7 10	7 55		12 10			16 40	Bus 1 → 17 25
Les Vieux - Prés	Bus 1 → 7 13	Bus 1, 2 → 7 58		Bus 1,2 ← 12 07			Bus 1,2 ← 16 37	↑ 17 22
La Fontenelle	7 25	8 10		11 55			16 25	↑ 17 10

Dans l'ensemble, l'horaire proposé a les avantages et inconvénients suivants pour les élèves :

- tous les élèves de la montagne bénéficient d'une prise en charge à proximité de leur lieu d'habitation (max 1,2 km). On note une amélioration de l'offre pour les élèves de la Biche. Les élèves des Planches bénéficient déjà d'une prise en charge depuis cette année scolaire ;
- les enfants scolarisés au Pâquier n'ont pratiquement pas de temps d'attente, sauf en venant des Bugnenets et de la Vieille-Môle le matin. Dès lors, des études surveillées seront mises en place entre 07h40 et 08h10 tous les matins et seront accessibles aux élèves du Pâquier ;
- à midi, les élèves ont au minimum 65 minutes de pause depuis l'arrêt de bus ;
- le parcours pourrait être légèrement plus long en direction de la Fontenelle pour les élèves du Pâquier scolarisés à la Fontenelle. Il est par contre meilleur pour ceux qui dépendent ensuite du transporteur privé.

### 13. Incidences financières

Dans ce chapitre, nous détaillons plus précisément les coûts des transports d'élèves de la montagne liés au projet de réorganisation de ces déplacements. Nous ne prenons donc en compte que les montants concernés par le projet présenté aux chapitres 11.2 et suivants. Actuellement, les transports des élèves de la montagne ont les coûts suivants :

Tableau 8 coûts actuels des transports d'élèves de la montagne

transporteur	Coûts 2014-2015
Bus TransN, ligne spéciale Bugnenets	CHF 117'700
Trois transporteurs privés	CHF 134'600
<b>Total</b>	<b>CHF 252'300</b>

Les coûts actuels des transporteurs privés sont basés sur une convention de CHF 1.20/km et CHF 35 par heure de travail. Les heures et kilomètres sont payés depuis le départ de leur domicile.

Ils comprennent en plus les transports pour la gymnastique et la piscine depuis le Pâquier pour deux classes par semaine, ainsi que le transport des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années entre Villiers et le Pâquier, déplacement amené à disparaître.

Le budget 2015-2016 a été établi de la manière suivante :

- le budget prend en compte le kilométrage et le temps de parcours depuis le point de départ de la course. Le budget a été établi sur une base de CHF 35 de l'heure, y compris une heure d'entretien par jour pour le véhicule. Le tarif au kilomètre a été calculé sur un prix de CHF 1.40 pour les 5'000 premiers kilomètres, puis CHF 1.20 et respectivement CHF 1.60 et 1.40 pour le troisième bus qui effectue moins de kilomètres ;
- le budget prend en compte les courses de 07h30 et 17h05 qui n'existent pas pour l'instant ;
- ne sont pas compris dans le budget les courses pour la piscine et la gymnastique des élèves du Pâquier à Dombresson. Actuellement, les transports piscine et gymnastique d'autres

collèges qui sont réalisés par une troisième entreprise nous sont facturés entre CHF 60 et 70 par aller retour ;

- les temps d'attente des transporteurs inférieurs à 60 minutes sont comptabilisés comme du temps de travail.

**Tableau 9** budget des coûts de transports des élèves de la montagne selon le projet de réorganisation

	Coûts distance tranche 1	coûts distance tranche 2	coûts distance total	Coûts temps	Coûts totaux (CHF)
<b>Bus 1</b>	7'000.00	22'680.00	29'680.00	43'236.67	<b>72'916.67</b>
<b>Bus 2</b>	7'000.00	11'280.00	18'280.00	37'753.33	<b>56'033.33</b>
<b>Bus 3</b>	8'000.00	2'380.00	10'380.00	15'493.33	<b>25'873.33</b>
	22'000.00	36'340.00	<b>58'340.00</b>	<b>96'483.33</b>	<b>154'823.33</b>

Le premier tableau fait état du budget prévisionnel comprenant toutes les courses, y compris celles de 07h30 et 17h05, mais sans les courses de midi pour les élèves de la Fontenelle. Les deux tableaux suivants montrent les coûts des deux courses supplémentaires.

**Tableau 10** budget des coûts d'une course supplémentaire pour un début des cours à 07h30

Coût des courses 7h30					
	coûts distance	coûts temps	coûts total / jour	coûts total / semaine	coûts total / année (CHF)
<b>Bus 1</b>	19.20	27.42	<b>46.62</b>	<b>233.08</b>	<b>9'323.33</b>
<b>Bus 2</b>	22.80	46.08	<b>68.88</b>	<b>344.42</b>	<b>13'776.67</b>
<b>Bus 3</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>42.00</b>	<b>73.50</b>	<b>115.50</b>	<b>577.50</b>	<b>23'100.00</b>

**Tableau 11** budget des coûts d'une course supplémentaire à 17h05

Coût des courses 17h05					
	coûts distance	coûts temps	coûts total / jour	coûts total / semaine	coûts total / année (CHF)
<b>Bus 1</b>	19.80	25.67	<b>45.47</b>	<b>227.33</b>	<b>9'093.33</b>
<b>Bus 2</b>	27.60	36.17	<b>63.77</b>	<b>318.83</b>	<b>12'753.33</b>

<b>Bus 3</b>	0.00	0.00	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total</b>	<b>47.40</b>	<b>61.83</b>	<b>109.23</b>	<b>546.17</b>	<b>21'846.67</b>

A cela s'ajoutent les frais de transports pour la piscine et la gymnastique des élèves du Pâquier à Dombresson, soit 39 x 2 courses à environ CHF 80, soit un montant de CHF 6'240 par année. Actuellement, le budget des études surveillées prend en compte un maximum de 45 minutes par semaine et par collège. Ces heures sont rétribuées au prix de CHF 25 par heure auquel s'ajoutent les charges sociales. Le différentiel est donc de 68 heures 15 par année, soit un montant de CHF 1'851.

Les élèves de Villiers et de la Champey recevaient une aide des Communes de Villiers et de Dombresson qui correspondait à la moitié du prix de l'abonnement TransN durant les 5 mois de la période hivernale. Dès la fusion, la Commune de Val-de-Ruz a pris en charge le coût total de cet abonnement. Durant l'année scolaire 2014-2015, vu l'existence et le coût de la course spéciale des Bugnenets, il a été décidé que les élèves de Villiers utiliseraient ce bus pour lequel aucun titre de transport n'est nécessaire. La pertinence de l'organisation de transports pour les élèves de Villiers devra être évaluée en fonction des principes retenus au chapitre 10 du présent rapport.

La distance entre le quartier de la Champey et l'école par le Ruz Chasseran est d'environ 1,2 km, alors qu'il est de 1,5 km jusqu'à l'ancienne administration communale. Selon les propositions retenues, seuls les élèves de cycle 1 de Villiers recevraient dorénavant un abonnement de transport public à l'année. Le budget 2015 tient compte de la suppression de la course spéciale et de la prise en compte d'un abonnement pour les élèves de Villiers à partir du mois de novembre. Ce scénario a été retenu pour l'établissement du budget de la réforme des transports scolaires de la montagne.

**Tableau 12** déplacements des élèves de Villiers vers Dombresson

<b>Nombre d'élèves</b>	<b>2014</b> 5 mois à CHF 51 cycles 1 et 2	<b>2015-2016</b> 1 année à CHF 477 cycle 1	<b>Budget 2015</b> (CHF)
<b>Villiers</b>	15'635	14'310	5'000

Les prévisions pour la prochaine rentrée scolaire font d'état de 30 élèves au cycle 1 et de 29 au cycle 2. Elles prennent en compte la réorganisation du lieu de scolarisation des élèves des années 1 et 2 de Villiers vers Dombresson au lieu du Pâquier. Les montants figurant dans le tableau ci-dessus ne permettent qu'une comparaison partielle des coûts puisqu'ils tiennent compte de la somme dépensée réellement pour les abonnements en 2014 et ce qui sera prévu pour l'année scolaire 2015-2016. Alors que les chiffres d'abonnements mensuels sont ventilés sur deux années civiles, les montants des abonnements annuels (année scolaire) sont impactés sur une seule année civile.

L'estimation des coûts de la réorganisation des transports des élèves de la montagne est difficile à mettre en évidence par rapport au budget, les coûts des transports scolaires étant actuellement réévalués chaque début d'année scolaire. Il s'agit ainsi de prendre en compte la différence de coûts entre deux années scolaires sachant que la réorganisation proposée n'aura d'effet sur le budget 2015 qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire :

Tableau 13 coûts estimés de la réorganisation des transports d'élèves de la montagne

	2014-2015 CHF Coûts sans la réorganisation	2015-2016 CHF Coûts avec réorganisation	Budget 2015 CHF Budget adopté par le CG
<b>Bus TransN</b>	117'700	0	72'000 (jusqu'en juillet)
<b>Transporteurs privés montagne</b>	134'600	154'823	160'000
<b>Course de 07h30</b>		-23'100	0
<b>Course de 17h05</b>		-21'846	0
<b>Études surveillées</b>	800	2'700	800
<b>Transports piscine et gymnastique</b>		6'240	0
<b>Transports élèves de Villiers</b>	0	14'310	5'000
<b>Total</b>	<b>253'100</b>	<b>133'127</b>	<b>237'800</b>

Le budget 2015 détaillé du dicastère pour les transports scolaires prévoit un montant de CHF 237'800 pour les transports scolaires des élèves du Pâquier, de la Joux-du-Plâne, des Vieux-Prés et de Villiers. Il comprend déjà la suppression de la course spéciale des Bugnenets.

Tableau 14 Evolution du budget lié aux transports d'élèves de la montagne et de Villiers

	Budget 2015 avec la réorganisation	Part au budget 2015 adopté par le CG	Budget 2016
<b>7 mois selon le budget 2014-2015</b>	CHF 147'641.65		
<b>5 mois selon le budget 2015-2016</b>	CHF 49'507.10		
<b>Abonnements annuels 2015-2016</b>	CHF 14'310		
<b>Total des charges</b>	<b>CHF 211'458.75</b>	<b>CHF 237'800</b>	<b>CHF 133'127</b>

Les abonnements des élèves de Villiers doivent être achetés pour la rentrée scolaire et sont donc comptabilisés intégralement sur l'année 2015.

Le projet prévoit donc une économie d'environ CHF 40'000 en 2015 par rapport à l'organisation de l'année scolaire en cours. L'économie à réaliser à partir de 2016 sera de plus de CHF 100'000 selon qu'il sera nécessaire ou non d'ajouter une course supplémentaire pour un début des cours à 07h30 en raison de la rénovation des filières. L'économie des coûts est réalisée essentiellement grâce à la suppression de la course spéciale TransN vers les Bugnenets, grâce à la réorganisation des lieux de scolarisation des élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années de Villiers vers Dombresson ainsi que la scolarisation des élèves de 8<sup>e</sup> au Pâquier.

## 14. Conditions d'attribution des lignes de transports scolaires

Depuis la fusion, les contrats avec les transporteurs ont été renouvelés d'année en année selon une base kilométrique et de temps de travail estimée en début d'année scolaire en fonction du parcours.



Seule une convention pour les élèves de la Joux-du-Plâne vers la Fontenelle est encore en vigueur jusqu'en août 2017, ayant été établie en 2012 par le CSVR. Elle ne comprend cependant pas de montant fixe.

En ce qui concerne les transports publics, la limite à partir de laquelle on entre dans une démarche de marchés publics sur invitation est fixée à un montant de CHF 150'000, que le contrat porte sur une ou plusieurs lignes ou sur une ou plusieurs années. Lorsque le contrat dépasse un montant de CHF 250'000, on entre dans une procédure de marché ouvert.

Dès lors, seuls des contrats ligne par ligne renégociés chaque année nous permettraient à la rigueur d'échapper aux marchés publics. La Commune de Val-de-Travers a choisi cette option qui lui permet ainsi de continuer à travailler avec le même transporteur privé.

Par ailleurs, la situation actuelle n'est pas non plus satisfaisante pour les transporteurs privés qui sont tenus d'investir dans des véhicules coûteux sans avoir l'assurance d'obtenir un contrat l'année suivante.

La constitution d'un dossier d'appel d'offre et son traitement par la suite est un processus coûteux et il s'agit là aussi de trouver une solution qui nous permette quand même de réaliser des économies au final.

Nous devons donc trouver des solutions acceptables qui permettent à la fois à nos transporteurs locaux de participer au marché et de travailler sur une procédure d'invitation plutôt que de marché ouvert.

Par ailleurs, nous devons tenir compte que les nouvelles lignes devront être testées et que d'autres sont appelées à être supprimées dès que l'offre en transports publics sera étoffée au niveau de la Commune de Val-de-Ruz.

C'est pourquoi nous proposons, selon le tableau suivant, de maintenir des contrats séparés ligne par ligne durant la phase de réorganisation prévue avec une échéance pour la rentrée 2017.

**Tableau 15** proposition des modes d'attribution des transports d'élèves privés

ligne	échéance	trajets	proposition
1 <b>Boudevilliers-Valangin</b>	La prestation sera supprimée dès qu'elle pourra être remplacée par les transports publics	12h00	Attribution de gré à gré chaque année.
2 <b>Malvillers, la Jonchère, Fontaines</b>	Doit être réexaminée en fonction des principes édictés (distance). La situation de Boudevilliers pourrait devoir être réexaminée en fonction des résultats de la fusion de Neuchâtel et de l'offre en	5x par jour	Attribution de gré à gré chaque année. Délai de réévaluation rentrée 2017.

		transports publics.		
3	<b>Malvilliers, la Jonchère, Engollon, la Fontenelle</b>	Idem ligne 2	4x par jour	Idem ligne 2
4	<b>La Vue-des-Alpes, les HG, la Fontenelle</b>	Doit être réexaminée en fonction de l'offre en transports publics. Les coûts peuvent changer chaque année en fonction du nombre d'élèves à transporter et la taille du bus.	Entre 4 et 5x par jour	Attribution de gré à gré. Délai de réévaluation rentrée 2017
5	<b>Nouvelle ligne : Le Pâquier- le Pâquier</b>	Test sur l'année 2015-2016	5x par jour/ entre 2 et 4x par jour	Appel d'offre de gré à gré ou sur invitation en 2015-2016, puis procédure de marché public pour une attribution de 5 ans au plus tard en 2017.
6	<b>Nouvelle ligne : La Biche, les Vieux-Prés, Chézard-Saint-Martin</b>	Test sur l'année 2015-2016	4x par jour	Appel d'offre de gré à gré ou sur invitation en 2015-2016, puis procédure de marché public pour une attribution de 5 ans au plus tard en 2017.
7	<b>Nouvelle ligne : Les Bugnens – la Fontenelle</b>	Test sur l'année 2015-2016	5x par jour	Ligne sous convention jusqu'en 2017, puis procédure de marché public pour une attribution de 5 ans, en prenant en compte les modifications possibles liées à la mise en place d'une ligne de transport public au plus tard en 2017

Les entreprises suivantes pourront être contactées :

- TransN ;
- Carlivier ;
- Transports Viviane Ducommun. Pour rappel, une convention est encore en vigueur jusqu'en 2017 ;
- Denis Jacot ;
- CarPostal, entreprise qui s'est spécialisée dans le transport scolaire en particulier dans le canton de Vaud.

Il nous semble dès lors justifié, durant la période de réorganisation de l'école et des transports scolaires, de maintenir cette solution transitoire. A partir de la rentrée scolaire 2017, une solution durable prenant en compte l'ensemble des transports d'élèves pourra être proposée et attribuée selon les normes de marché public.

Il est encore à relever que le projet de réorganisation des transports de la montagne n'aura pas d'incidence sur le personnel communal puisque plus aucun transport d'élèves n'est réalisé par notre personnel de conciergerie.

## **15. Répartition des tâches Etat-Communes**

---

Au-delà des réformes scolaires et des réorganisations internes au CSVR, la motion du Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat de trouver des économies pour un montant de 164 millions et pour lesquelles le Conseil d'Etat souhaite une participation des Communes pour un montant de 30 à 40 millions aura aussi des conséquences financières au niveau de l'école.

Ainsi, le groupe de travail Etat-Communes et la conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP) réfléchissent ensemble à des possibilités de reports de charges qui pourraient être liés à des transferts en matière de pilotage des cercles scolaires. Plusieurs points sont donc à l'étude à l'heure actuelle comme la suppression de la subvention des postes de direction, des transports d'élèves et encore des constructions à usage scolaire. Par ailleurs, le subventionnement des salaires des enseignants pourrait à l'avenir être remplacé par un système de forfait par élève.

Le Conseil communal est bien évidemment ouvert à participer à cette réorganisation pour autant que la transparence des coûts et la répartition des compétences entre Etat et Communes fassent partie du mandat. Il lui semble en effet que l'instruction publique reste un domaine dans lequel il soit possible de faire des économies d'échelles entre canton et Communes sans qu'il soit nécessaire de toucher aux missions de l'école. Il est toutefois trop tôt à l'heure actuelle pour pouvoir établir une projection des coûts comme d'en déterminer les influences sur le plan financier et des tâches de Val-de-Ruz.

D'autre part, si l'administratrice du dicastère a réalisé depuis son engagement, il y a presque une année, un travail énorme d'organisation et de sécurisation au niveau de la gestion financière et du suivi des engagements de l'école, il lui faudra encore au minimum l'année 2015 pour rattraper le retard accumulé suite aux problèmes de gestion financière découverts en 2013 et de réorganisation du dicastère. La direction travaille par ailleurs à la mise en place d'un outil de planification et de gestion des effectifs et d'évaluation des besoins tant au niveau des infrastructures scolaires que des besoins en ressources humaines. Cet outil permettra de mieux prévoir l'évolution des coûts financiers de l'école et d'être plus proactifs qu'aujourd'hui. Cela pourra dès lors faire l'objet d'un rapport ultérieur au Conseil général.

## **16. Conclusion**

---

Comme le montre le rapport qui vous est présenté, l'école ne représente pas seulement l'un des plus gros postes du budget communal, mais également un chantier en perpétuelle évolution avec de très nombreux liens et implications transversaux.

Avec la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), l'élaboration du plan directeur régional, puis du plan d'aménagement local (PAL), de nombreuses pistes de réflexion devront par

ailleurs être étudiées et évaluées au niveau de l'école, comme l'opportunité de maintenir des collèges dans tous les villages ou de déplacer les élèves vers des centres qui offriraient un encadrement associant les missions de l'école, la création d'un centre de compétence pluridisciplinaire, mais aussi des accueils parascolaires ou une cantine.

Ces questions devront être traitées parallèlement au développement des transports publics, mais aussi être mises en liens avec le développement de réseaux de mobilité douce à Val-de-Ruz, réseaux qui permettraient aux élèves de se rendre à l'école à pied ou en vélo en toute sécurité et de voir les collèges libérés de la circulation liées aux véhicules des parents.

Le maintien et le développement des infrastructures sportives que cela soit à l'usage scolaire ou plus largement populaire sera bien évidemment traité dans le cadre du PAL, mais fera aussi l'objet d'un rapport ciblé sur la rénovation des installations de la Fontenelle au mois de juin 2015.

De nombreuses commissions, comme le CES, la commission du développement territorial, la CGF et la commission des règlements devront être tour à tour saisies des questions qui se poseront au cours de l'avancement du plan d'aménagement.

Le Conseil général sera donc régulièrement saisi de rapports en lien avec l'école.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce rapport, nous vous prions de croire Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à notre plus haute considération.

Val-de-Ruz, le 30 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
A. Blaser                              P. Godat